LE CROISTY
Ar C'hroesti
Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215600487-20260925-18_09_26_03-DE

2026/09/18/03

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été procédé, par délibération antérieure, à la création des commissions municipales permanentes chargées d'étudier les affaires soumises au conseil.

Il expose qu'afin de mieux refléter l'étendue des compétences et des dossiers traités par la commission des finances, notamment le suivi de la masse salariale, des effectifs et de la gestion du personnel, il convient d'élargir officiellement son intitulé.

Monsieur le Maire propose donc de modifier la dénomination de l'actuelle **« Commission des Finances »** pour la remplacer par **« Commission Finances et Ressources Humaines »**. Les compétences, les modalités de fonctionnement et la composition de ladite commission demeurent par ailleurs inchangées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-22,

VU la délibération en date du 26 mars 2026 portant création et composition des commissions municipales,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le nom de la commission aux missions concrètes qui lui sont confiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée, avec 15 voix POUR, 0 voix ABSTENTION, 0 voix CONTRE,

- **DÉCIDE** de modifier le nom de la commission des finances qui s'intitule désormais : **« Commission Finances et Ressources Humaines »**.
- **DIT** que les autres dispositions de la délibération initiale portant sur la composition et le fonctionnement de cette commission restent inchangées.

A Le Croisty, le 18 septembre 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

MAIRIE de LE CROISTY 56(MORBIHAN)

GRY René.

La secrétaire de séance,

LE CORRE Sophie.